

Fonds des municipalités pour la biodiversité

Le Canada est confronté à deux grands défis environnementaux : la perte de biodiversité et les changements climatiques. Les municipalités peuvent contribuer activement à la conservation des milieux naturels.

Lancé par la SNAP Canada, le Fonds des municipalités pour la biodiversité (FMB) est le fruit d'un partenariat entre le gouvernement du Canada, les administrations provinciales et municipales participantes et d'autres acteurs concernés qui ont à cœur la protection de la nature, l'atténuation des changements climatiques et la protection de la biodiversité.

Le FMB a pour objectifs d'accroître les aires protégées, de réduire la dégradation des habitats, d'améliorer la biodiversité et de protéger les espèces en péril dans les municipalités canadiennes et leurs environs.

La population canadienne soutient largement la conservation de la nature et la protection de la biodiversité et est prête à y apporter sa contribution.

Comment fonctionne le FMB?

Sur une base volontaire, chaque municipalité ou chaque ville est invitée à contribuer au Fonds des municipalités pour la biodiversité en versant un montant maximum équivalent à 1 dollar par ménage (ou unité fiscale) par année. Il s'agit d'un apport des contribuables qui sera réservé à la municipalité. Le FMB complète ensuite cette contribution à un taux annuel variable en fonction de la disponibilité des fonds.

Les municipalités peuvent présenter des projets visant à soutenir la création de nouvelles aires protégées ou à protéger autrement la biodiversité sur leur territoire (voir la section sur les projets admissibles). Lorsqu'un projet est approuvé, le FMB verse le montant accumulé à la municipalité pour qu'elle en assure la mise en œuvre. Actuellement, le gouvernement du Canada offre aux municipalités, par l'intermédiaire d'Environnement et Changement climatique Canada, un soutien en matières de coordination et de ressources humaines pour les activités de sensibilisation. Les gouvernements provinciaux et les bailleurs de fonds privés soucieux de l'environnement sont également sollicités pour participer au projet.

Pour assurer une mise en œuvre uniforme, il serait souhaitable que la municipalité s'engage initialement pour au moins trois ans. Au Québec, ce sont plus de cinquante municipalités qui ont adhéré au FMB. Leur engagement concret envers la protection des milieux naturels est source d'inspiration pour les municipalités d'ailleurs.

À propos de la SNAP Canada

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP Canada) est le seul organisme de bienfaisance au Canada qui se consacre à la protection de nos terres publiques, de nos eaux intérieures et de nos océans grâce à une forte présence nationale et régionale dans tout le pays. Depuis presque 60 ans, nous avons joué un rôle de chef de file pour assurer la protection de près d'un demi-million de kilomètres carrés de milieux naturels, une superficie plus vaste que celle du Yukon! Notre vision est la protection permanente d'au moins la moitié des terres, des eaux intérieures et des océans du Canada afin de soutenir la nature et les êtres humains aujourd'hui et pour les générations futures.



Votre municipalité devrait-elle y adhérer? La réponse est OUI!

L'étalement urbain provoque un recul des espaces naturels, en particulier dans le sud du Canada. Beaucoup de municipalités du sud sont le foyer d'un nombre élevé d'espèces en péril et doivent donc prendre les devants pour prévenir la perte d'habitats et préserver la biodiversité. Les infrastructures et les pratiques urbaines peuvent également perturber les cours d'eau et d'autres ressources naturelles.

Le Fonds des municipalités pour la biodiversité est une **approche novatrice** qui permet aux municipalités de recueillir des fonds et d'obtenir un financement de contrepartie pour les apports des contribuables en vue de combattre la perte de biodiversité et de s'adapter aux changements climatiques.

Le FMB permet également de :

- **Rapprocher les municipalités pour accroître les retombées de la conservation** et de la protection et pour favoriser la connexion des populations d'espèces sauvages;
- Contribuer à **l'établissement de corridors fauniques au sein des municipalités et entre celles-ci**;
- **Sensibiliser les gens à la valeur économique des ressources naturelles en tant que facteurs qui contribuent** à la stabilité financière des municipalités;
- Rehausser la valeur des ressources naturelles pour les citoyens en ce qui concerne **la qualité du cadre de vie, la santé mentale et les avantages économiques**.

Projets admissibles

Les projets des municipalités seront évalués par un groupe d'experts en fonction des critères suivants :

- La protection et la mise en valeur des milieux naturels et de la biodiversité;
- La restauration des milieux dégradés et l'amélioration de l'intégrité écologique des écosystèmes;
- Les avantages en matière de connectivité, notamment pour ce qui est de favoriser l'établissement de corridors fauniques et de faciliter les déplacements de la faune entre les aires protégées existantes à travers la matrice environnante;
- La contribution à la lutte contre les changements climatiques, à l'adaptation à ces changements et au soutien à l'atténuation de leurs effets;
- Le renforcement de la gestion des parcs et des terres publiques.

Si le projet évalué est jugé admissible, le FMB versera le financement pour en permettre la mise en œuvre dans la municipalité.

Pour plus d'informations :

Hugh Brodie, Coordonnateur, Développement et Fonds des municipalités pour la biodiversité
Téléphone : 819-923-3305 Courriel : hbrodie@cpaws.org

